

Date de Convocation :  
13 juin 2024

Affiché le :  
25 juin 2024

Nombre de membres :  
En exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 19

## Conseil d'administration Séance du 21 juin 2024

Délibération n°19-2024  
Décision modificative n°1 du budget primitif 2024

M. Pierre Schmit a été désigné secrétaire de séance.

### Étaient présents :

Mme Virginie AVICE, Mme Iris Beauvois, Simonetta CARGIOLI, Mme Pauline GUELAUD, Mme Agnès LELIEVRE, Mme Luiza LIMA-NOVARA, Mme Angélique LINGER, M. Thierry MACHEFERT, M. Eddy MANERLAX, Mme Florence NECKEN, M. Marc POTTIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Maxence RIFFLET, M. Pierre SCHMIT.

### Ont donné procuration :

M. Lamri ADOUI à M. Thierry MACHEFERT, M. Romain BAIL à Mme Angélique LINGER, Mme BARENTON-GUILLAS à Mme Virginie AVICE, Mme Elodie CAPLIER à M. Marc POTTIER, Mme Agnès DOLHEM à Mme Ghislaine RIBALTA, Mme GAVINI-CHEVET à Mme Agnès LELIEVRE, Mme Catherine GENTILE à M. Pierre SCHMIT, M. Jean-Michel KNOP à Mme Pauline GUELAUD.

### Étaient excusés :

M. Lamri ADOUI, M. Romain BAIL, Mme Julie BARENTON-GUILLAS, Mme Elodie CAPLIER, Mme Béatrice DIDIER, Mme Agnès DOLHEM, Mme Christine GAVINI-CHEVET, Mme Catherine GENTILE, M. Antoine JEAN, M. Jean-Michel KNOP, M. Efthimios KOUVATAS, M. Thomas LEBLOND, Mme Myriam MECHITA, M. Didier PERRIER, Mme Nadège PLAINEAU, M. Emmanuel VASSAL, M. Ludwig WILLAUME

### Était absent :

M. Christopher MILES.

### Était invitée :

Mme Svetlana SVETLOVA.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg.

Suite au vote du budget primitif 2024 et la nécessité de régulariser certains articles, il convient de modifier en fonctionnement le budget primitif 2024 comme suit :

Chapitre/Article	DEPENSES	DEPENSES
012/6218	- 66 000 €	
65/65131		+ 66 000 €

En dépenses : + 0€

- Charge de personnel : -66 000€ (surdimensionnement de l'article lié au remboursement des agents mis à disposition par Caen la mer

-Autres charges de gestion courante : + 66 000€ (bourses doctorants et bourses AMI)

### DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

-Adopte le projet de décision modificative n°1 du budget 2024 de l'ésam Caen/Cherbourg présenté ci-dessus.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19	0	0	0

Le Président,



Marc Pottier

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État le 24 juin 2024 et de son affichage le 25 juin 2024.

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20240624-Delib19-2024-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2024  
Date de réception préfecture : 24/06/2024